

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-148 du 8 juin 1978

portant transformation du C.E.M.G. NOTRE-DAME DE LOURDES DE PORTO-NOVO en Complexe Polytechnique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°75-30 du 23 juin 1975, portant Loi d'Orientation de l'Education Nationale ;
VU les décisions du Conseil National de la Révolution en sa session des 14 et 15 mars 1978 ;
VU l'ordonnance N°78-13 du 7 Avril 1978, portant prise en charge des C.E.M.G. Confessionnels ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Mai 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Collège d'Enseignement Moyen Général Notre-Dame de Lourdes de Porto-Novvo est transformé en Complexe Polytechnique et placé sous la tutelle du Ministère des Enseignements Technique et Supérieur.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.--

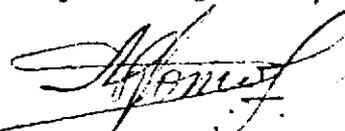
Fait à COTONOU, le 8 juin 1978

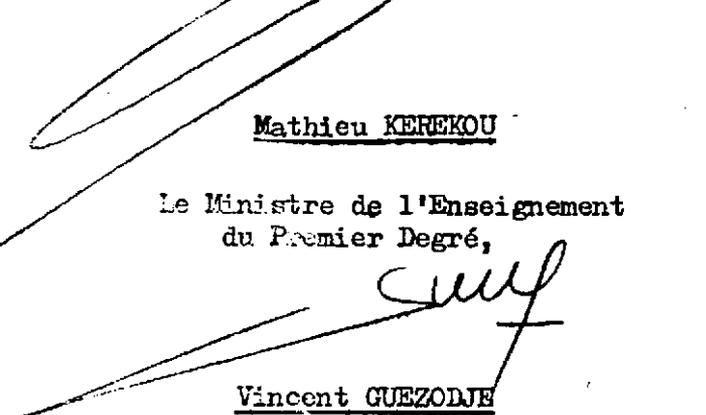
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Enseignements
Technique et Supérieur,

Le Ministre de l'Enseignement
du Premier Degré,


Augustin HONVOI


Vincent GUEZODJE

.../...

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MEFD-METS 8 autres Ministères 13
DFE-DGAJI-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEFI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 DCR-DB-Solde 6
BCP 1 Trésor 4 Directions Provinciales de l'Enseignement 6 JORPB 1.-